



MINISTÈRE DE LA JUSTICE

PROTECTION JUDICIAIRE DE LA JEUNESSE
Unité Educative en Milieu Ouvert de Bergerac
22, rue du Docteur Simounet 24100 Bergerac
☎ 05.53.63.27.18 - Fax 05.53.61.90.94

La Direction de la Protection Judiciaire de la Jeunesse est la direction de la Justice des mineurs. Elle est présente sur le ressort du Tribunal de Grande Instance de Bergerac, et donc sur le Sarladais, par l'Unité Educative en Milieu Ouvert de Bergerac. Ce service se compose de 5 éducateurs, de 2 psychologues, d'un pédopsychiatre, d'une secrétaire et d'un chef de service.

Son rôle est d'apporter aux magistrats, par le biais d'investigations pluridisciplinaires permettant d'évaluer la personnalité et la situation des mineurs délinquants ou en danger, une aide permanente à la décision. Il met également en œuvre, principalement au pénal, les décisions du Tribunal Pour Enfants.

Au quotidien, les professionnels, sont amenés à rencontrer fréquemment les mineurs et leurs familles, à domicile, mais également dans les locaux de la Maison de l'Emploi mis régulièrement à leur disposition. Il collabore, dans le cadre de suivis éducatifs, de l'exécution de sanctions éducatives (réparations), de peines (Travail d'Intérêt Général, Sursis avec Mise à l'Épreuve) avec la Mission Locale, la mairie de Sarlat, les services de l'Education Nationale et différentes associations (La main forte, Itinérance...).

Le recrutement des personnels de la PJJ se fait principalement par voie de concours de la Fonction Publique. En ce qui concerne les éducateurs le niveau requis est de bac +2. La durée de la formation (rémunérée) est généralement de deux années. Pour de plus amples informations sur ces concours, il convient de s'adresser à la Direction Interrégionale de la PJJ de Bordeaux : 05/56/79/14/49